

CONDITIONS GENERALES

GROOVE BOX PRESTA

1- LES CONDITIONS DE LOCATIONS :

1.1 / Pour la journée, mise à disposition du matériel le jour J à partir de 08h00, retour dans les locaux le jour J+1 avant 18h00.

1.2 / Pour le week-end, départ le vendredi à partir de 08h00 et retour dans les locaux le lundi avant 10h30 (sauf condition particulière).

1.3 / Pour la semaine, mise à disposition du matériel le jour J à partir de 08h00, retour dans les locaux le jour J+7 avant 18h00.

2 - RÉSERVATION DE MATERIEL :

2.1 / Toute réservation par téléphone doit être confirmée par écrit (bon de commande) dans un délai minimum de 1 semaine avant le début de la location.

2.2 / Les réservations ne sont acceptables que dans la limite des stocks disponibles.

2.3 / Pour toute annulation de réservation intervenant moins de 7 jours à l'avance, les acomptes déjà versés restent acquis à titre de dédommagement forfaitaire.

2.4 / Le client devra signaler dès la réservation le cas où le matériel doit sortir du territoire national.

3 - ENLEVEMENT DU MATERIEL :

3.1 / L'enlèvement du matériel s'effectue en échange d'une pièce justificative de domicile, ainsi que le montant de la location et une caution fixée en fonction de la valeur du matériel loué.

3.2 / Le matériel est remis en parfait état de fonctionnement ; celui-ci peut être également contrôlé par le client avant chaque location.

3.3 / L'enlèvement s'effectue du lundi au samedi de 08h00 à 18h00.

4 - DUREE DE LOCATION :

4.1 / Le matériel est toujours accompagné d'un bon de location sur lequel figurent les dates de l'enlèvement et du retour prévu du matériel.

4.2 / La durée de location est exprimée en jour et commence du jour du retrait du matériel au jour du retour physique de ce matériel dans les locaux, dimanches et jours

fériés compris, sans tenir compte de l'utilisation ou non du matériel.

5 - RESTITUTION DU MATERIEL :

5.1 / La restitution du matériel est à la charge du client. Elle doit s'effectuer dans les locaux aux dates et heures prévues lors de la réservation.

5.2 / Toute prolongation de location devra être signalée 24h avant le retour initialement prévu et ne pourra se faire qu'après accord.

5.3 / Le client sera tenu pour responsable des préjudices subis par l'entreprise et sa clientèle pour tous retards dans la remise du matériel.

5.4 / Tout matériel manquant ou rendu défectueux sera facturé sur la base du tarif en vigueur valeur neuve. Un délai de 48h sera accordé pour la restitution de petits matériels ou accessoires manquants. Passé ce délai, la facturation deviendra définitive.

5.5 / Aucune contestation ne sera retenue après une location si le client n'a pas testé le matériel à son retour en présence de nos techniciens.

6 - RESPONSABILITES :

6.1 / Le locataire en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution dans nos locaux.

6.2 / Le locataire sera responsable à l'égard des tiers de l'utilisation du matériel et en particulier de l'usage à quelque titre que ce soit. Il devra se préoccuper d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'utilisation des matériels cités plus haut.

6.3 / Le locataire s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et à ne procéder à aucune modification ni réparation du matériel sans accord préalable.

6.4 / Toutes les locations de matériel sans assistance, sont sous l'entière responsabilité du locataire qui devra s'assurer en respect des conditions de sécurité sur son chantier et des assurances de responsabilité civile.

7 - ASSURANCES :

7.1 / Le locataire doit assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf.

7.2 / L'assurance doit notamment couvrir les risques de vol, perte ou détérioration quelqu'en soit la cause ou la nature.

7.3 / Le locataire fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation

pendant qu'il est sous sa garde.

8 - LITIGES :

8.1 / En cas de litige, le tribunal de commerce de DIEPPE sera seul compétent.

9 - CONDITIONS PARTICULIERES :

9.1 / L'installation se fera uniquement si le terrain et les conditions météo le permettent.

9.2 / Si une fois sur place l'installation du matériel n'est pas possible, le défraiement (gasoil + péage) reste à la charge du locataire.